



**Nos propositions pour
l'énergie citoyenne**

Un accélérateur du développement territorial

La transition énergétique dans tous ses aspects – sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables – représente une opportunité unique pour relancer et asseoir le développement économique de la France. Les énergies renouvelables emploient déjà 176 000 personnes en France, et plus de 370 000 en Allemagne¹.

Les énergies renouvelables s'appuient sur un modèle décentralisé, offrant un rééquilibrage entre les territoires et des réponses concrètes aux attentes des citoyens en matière d'emploi, de santé et d'accès actuel et futur à l'énergie. **Et aujourd'hui, les citoyens peuvent, de différentes manières, devenir acteurs de la production d'énergie, en impulsant ou en participant à des projets collectifs locaux d'énergies renouvelables.**

L'énergie citoyenne et participative, ça marche !

Dans plusieurs pays en Europe, l'implication et la participation des acteurs locaux, en particulier les citoyens, a permis d'accélérer la transition énergétique. En Allemagne par exemple, où la part des énergies renouvelables électriques est passée de 6,6 % en 2000 à 33 % en 2015, plus de la moitié de la capacité de production d'énergies renouvelables appartient aux habitants².

Le mouvement démarre en France. On assiste à un fourmillement d'initiatives aux quatre coins du territoire : citoyens, coopératives et collectivités locales s'engagent dans des projets de production d'énergies renouvelables qui s'intègrent dans des projets de territoire. Une



récente étude européenne estime que 47 % de l'électricité produite en France pourrait être, à l'horizon 2050, entre les mains des citoyens³.

L'énergie citoyenne et participative, virtueuse pour la société

Au-delà de sa plus-value écologique et climatique, l'énergie citoyenne et participative contribue à dynamiser les territoires :

- de simples consommateurs, les citoyens qui s'impliquent dans l'activité économique et la vie publique locale en participant à ces projets, deviennent acteurs de la transition énergétique sur leur territoire, donnant ainsi de la consistance à une démocratie plus active et à un développement économique de proximité ;
- s'agissant de projets collectifs, ils développent des solidarités de proximité, entre citoyens, entre territoires ruraux et urbains, et donnent chair à la cohésion territoriale et au lien social ;
- ces projets n'ayant pas une finalité spéculative, les citoyens et collectivités peuvent y participer en ayant pour souci l'intérêt général et la mise en place de circuits courts financiers et de l'énergie.

L'énergie citoyenne et participative, bénéfique pour l'économie

Le coût des énergies renouvelables ne cesse de baisser, les rendant de plus en plus compétitives face aux énergies issues de stocks fossiles ou fissiles. Le prix de revient de l'éolien a baissé de 30 % et celui du photovoltaïque de 70 % en 5 ans.

1. *Renewable Energy and Jobs, Annual Review 2015*, IRENA
2. Agora EnergieWende, 2016

3. *The potential of energy citizens in the European Union*, CE-Delft, 2016



La participation locale aux projets renforce les bénéfices économiques pour les territoires :

- au-delà du renforcement de l'indépendance énergétique, les énergies renouvelables s'appuient sur un modèle fortement décentralisé, générant plus d'emplois locaux que la production centralisée ;
- avec l'énergie citoyenne et participative, les ressources consacrées à l'achat d'énergie ne partent plus ailleurs : bien au contraire les retombées économiques des projets bénéficient

aux acteurs locaux⁴, notamment dans les territoires ruraux, et contribuent à leur résilience ;

- les projets citoyens et participatifs d'énergies renouvelables contribuent à une meilleure répartition des richesses entre territoires urbains et ruraux, procurant des bénéfices économiques pour ces derniers et contribuant à l'autonomie énergétique de tous.

4. Une étude allemande récente montre qu'un parc de 7 éoliennes (21 MW) rapporte 51 M€ de plus au territoire s'il est porté par des acteurs locaux que s'il l'est par des investisseurs externes. (<http://bit.ly/2gzyndX>)

Pour une politique active de développement de l'énergie citoyenne et participative

Pour accélérer la transition énergétique, il est maintenant nécessaire de passer à la vitesse supérieure et d'inscrire la participation de tous comme l'un des axes principaux des politiques publiques climat-énergie, locales comme nationales. En un mot, de se doter d'une politique volontariste de développement de l'énergie citoyenne et participative. Cette politique de développement doit s'inscrire dans la durée et se donner un objectif clair et ambitieux :

- viser 15 % des énergies renouvelables entre les mains des citoyens et collectivités à l'horizon 2030.

AdAPTER LE CADRE LÉGAL AUX ENJEUX DE L'ÉNERGIE CITOYENNE

5. TECV : Loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, du 17 août 2015

Malgré les avancées de la loi TECV⁵, la dimension réglementaire constitue encore souvent un frein au développement de ces projets. Il convient d'éviter toute instabilité réglementaire ou économique et de poursuivre la dynamique de simplification administrative :

- intégrer de façon systématique la dimension « énergie citoyenne et participative » dans les politiques énergie-climat à tous les échelons (PPE, SRADDET, PCAET⁶), pour faciliter l'émergence de projets portés par les acteurs locaux, collectivités et citoyens ;
- adapter le cadre légal des dispositifs de soutien aux énergies renouvelables à la spécificité des projets citoyens et participatifs (maintien de l'obligation d'achat, critère participatif dans les appels d'offres, dérogation aux règles de l'OPTF⁷, notamment pour les clubs d'investisseurs) ;

6. PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie. SRADDET : Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire. PCAET : Plan climat air énergie territorial.
7. OPTF : Offre au public de titres financiers



- généraliser et renforcer le principe d'un bonus pour la participation des citoyens et collectivités territoriales à la production d'énergie renouvelable à tous les appels d'offres et aux dispositifs en guichet ouvert, en prévoyant notamment une régionalisation des tarifs d'achat pour le photovoltaïque ;
- accorder l'incitation fiscale à l'investissement dans le capital des PME aux sociétés de projets d'énergie renouvelable relevant de l'agrément ESUS⁸ ;
- faciliter les circuits courts de l'énergie via le maintien de la traçabilité de l'électricité verte et les actions d'autoconsommation collective d'énergie verte ;
- rendre possible l'investissement de plusieurs niveaux de collectivités dans un même projet citoyen, indépendamment de leur compétence énergie.
- ouvrir l'accès aux données publiques nécessaires à la construction d'un projet.

8. ESUS : Entreprise solidaire d'utilité sociale

Doter l'énergie citoyenne et participative

des outils nécessaires à son développement

Compte tenu de leurs particularités par rapport aux projets portés par des grandes entreprises, les projets citoyens et participatifs ont besoin d'outils adaptés, en matière de sensibilisation, de financement et d'ingénierie. Ainsi, il convient de résérer une partie des moyens publics dédiés aux renouvelables au profit de ces dynamiques territoriales :

- mener des campagnes régulières de sensibilisation et structurer l'information nécessaire aux porteurs de projets ;
- mettre en place les outils financiers répondant aux différents besoins : fonds d'amorçage, fonds d'investissement et fonds de garantie, en mobilisant des investisseurs institutionnels publics (Banque Publique d'Investissement, Caisse des Dépôts...) et privés d'économie sociale et solidaire (assureurs mutualistes, banques coopératives...) et la finance solidaire ;
- investir dans l'ingénierie de développement des dynamiques citoyennes : renforcer l'offre d'accompagnement à l'échelle territoriale, capitaliser et diffuser les expertises techniques, juridiques, financières, méthodologiques...

Novembre 2017



www.energie-citoyenne.fr

contact@energie-citoyenne.fr